

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 21 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 mars 2023

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - APPROBATION DE LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE VALANT OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE ENTRE L'ETAT, LA CAN ET LA COMMUNE DE MAUZÉ-SUR-LE MIGNON

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Elmano MARTINS, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, François BONNET à Clément COHEN, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO à Philippe LEYSSENE, Jean-Pierre DIGET à Claude BOISSON, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Lucien-Jean LAHOUSSE à Anne-Lydie LARRIBAU, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Franck PORTZ à Jacques BILLY, Florent SIMMONET à Romain DUPEYROU, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA.

Titulaires absentes :

Annick BAMBERGER, Patricia DOUEZ.

Titulaire absent excusé :

Marcel MOINARD.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 079-200041317-20230327-C__48_03_2023-DE



C- 48-03-2023

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 27 MARS 2023

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - APPROBATION DE LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE VALANT OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE ENTRE L'ETAT, LA CAN ET LA COMMUNE DE MAUZÉ-SUR-LE MIGNON

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

Vu la délibération C52-04-2021 du 12 avril 2021 de la Communauté d'Agglomération du Niortais autorisant la signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de demain, et la délibération C44-11-2021 du 15 novembre 2021 autorisant la signature de la convention modificative,

Vu la délibération du 13 avril 2021 de la Commune de Mauzé-sur-le-Mignon approuvant le projet de convention d'adhésion et autorisant sa signature, et la délibération du 7 mars 2022 autorisant la signature de la convention modificative,

Vu la délibération du 27 mars 2023 de la Communauté d'Agglomération du Niortais approuvant le projet de convention cadre et autorisant sa signature,

Vu la délibération du 23 mars 2023 de la Commune de Mauzé sur le Mignon approuvant le projet de convention cadre et autorisant sa signature,

Vu la délibération du 23 mars 2023 de la Commune de Mauzé sur le Mignon approuvant le projet de convention opérationnelle et autorisant sa signature,

Le programme Petites villes de demain a débuté à Mauzé-sur-le-Mignon en 2021 par une première phase de diagnostic de la commune. Il a été suivi, en 2022 - début 2023, par une phase d'études : Réalisation d'un schéma global de Revitalisation, Étude d'opportunité flash, Village de brocanteurs de Mauzé-sur-le-Mignon » et une « Stratégie foncière et Immobilière ».

L'ensemble de ces analyses a permis de définir des axes stratégiques, un projet de territoire et un plan d'action pour la commune, à court, moyen et long terme.

Pour mettre en œuvre le processus de revitalisation du centre-bourg, mutation amorcée, la Convention opérationnelle valant Opération de Revitalisation du Territoire ci-annexée décrit les modalités de mise en œuvre du programme dans la commune, expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques autour de 3 axes stratégiques.

Les axes stratégiques pour la revitalisation de Mauzé-sur-le-Mignon :

- Axe 1 : Faire revivre le centre bourg,
- Axe 2 : Reconnecter les polarités,
- Axe 3 : Affirmer l'identité paysagère.

Le programme s'engage dès 2023 par la signature de cette convention opérationnelle.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les axes stratégiques ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la Convention Opérationnelle valant Opération de Revitalisation du Territoire entre l'État, la CAN et la commune de Mauzé-sur-le-Mignon telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Jacques BILLY

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué